

UNICONSEIL

01 BP 5552 ABIDJAN 01
Tél. : 20 30 36 00

CCM – Audit & Conseil

01 BP 659 ABIDJAN 01
Tél. : 20 22 35 20

BERNABE COTE D'IVOIRE S.A.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

UNICONSEIL

01 BP 5552 ABIDJAN 01
Tél. : 20 30 36 00

CCM - Audit & Conseil

01 BP 659 ABIDJAN 01
Tél. : 20 22 35 20

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Bernabé Côte d'Ivoire

BERNABE COTE D'IVOIRE, S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Bernabé Côte d'Ivoire S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes du Système Comptable OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait suivant :

Evénements postérieurs à la clôture

Nous avons procédé aux recherches nécessaires sur l'existence d'événements susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière et/ou sur les résultats présentés dans les comptes de votre société au 31 décembre 2012 et qui seraient survenus du 1er janvier 2013 à ce jour.

Au terme de ces contrôles, nous n'avons relevé aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

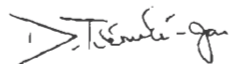
II - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Fait à ABIDJAN,
Le 22 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes



TIEMELE-YAO Djué
Expert Comptable Diplômé



Christian MARMIGNON
Expert Comptable Diplômé